

Informations de base	
2025/2628(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la vague d'exécutions en Iran et confirmation de la condamnation à mort des militants Behrouz Ehsani et Mehdi Hassani Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Iran	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/04/2025	Débat en plénière		
03/04/2025	Décision du Parlement	T10-0062/2025	Résumé
03/04/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2628(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0220/2025	31/03/2025	
Proposition de résolution		B10-0222/2025	31/03/2025	
Proposition de résolution		B10-0224/2025	31/03/2025	
Proposition de résolution		B10-0225/2025	31/03/2025	
Proposition de résolution		B10-0226/2025	31/03/2025	
Proposition de résolution		B10-0228/2025	31/03/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0062/2025	03/04/2025	Résumé

Résolution sur la vague d'exécutions en Iran et confirmation de la condamnation à mort des militants Behrouz Ehsani et Mehdi Hassani

2025/2628(RSP) - 03/04/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la vague d'exécutions en Iran et la confirmation des condamnations à mort des militants Behrouz Ehsani et Mehdi Hassani.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE.

La résolution indique que l'Iran s'est lancé dans une série d'exécutions, notamment contre des dissidents, des femmes, des journalistes et des minorités.

Le Parlement a condamné la décision de la Cour suprême iranienne de confirmer la condamnation à mort de Behrouz Ehsani et Mehdi Hassani, détenus dans des conditions inhumaines et soumis à des procès inéquitables. À cet égard, l'Iran est invité à instaurer un moratoire immédiat conduisant à l'abolition de la peine de mort.

La résolution souligne l'augmentation sans précédent des exécutions et le ciblage systématique des militants des droits de l'homme et des minorités par la peine de mort et les persécutions, en particulier les chrétiens, les bahá'ís, les Kurdes et les Baloutches, et appelle à la libération immédiate et inconditionnelle des personnes détenues en raison de leur religion ou de leurs convictions.

En outre, les députés ont exigé la libération et le rapatriement immédiats des ressortissants de l'UE condamnés, notamment Cécile Kohler, Jacques Paris et Ahmadreza Djalali, ainsi que l'abandon de toutes les charges pesant sur eux. Ils ont également condamné le recours à la diplomatie de l'otage par l'Iran.

Enfin, le Parlement a réitéré son appel à désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique comme une organisation terroriste et à continuer d'identifier et de sanctionner les fonctionnaires iraniens responsables de violations des droits de l'homme. Il a également appelé la communauté internationale à répondre avec fermeté aux tentatives d'assassinat orchestrées par Téhéran dans le monde entier et visant les critiques et les opposants au régime des mollahs.